

Le stationnement et les privilèges . . . !

Pour [MédiaChartres](#), comme pour toutes les personnes qui veulent stationner en centre ville, difficile d'échapper aux parkings obligatoires de plus en plus nombreux et plus chers (voir notre article du 26 Mai).

Mais, « certains » n'ont pas ce problème, pour eux les parkings font souvent l'objet de gratuité ou payés par les contribuables, car inclus dans les frais mensuels des bénéficiaires (privilège de la fonction ou relation (?) les

deux fonctionnent très bien).



D'autres s'octroient tous les jours des portions de rues complètes, pour eux même ou leur personnel, même si ils bénéficient pourtant d'emplacements aménagés sur-mesure: (livraisons, 15 minutes ou dépose minute) mais il faut croire que cela n'est pas suffisant (?)

De plus en plus de personnes sont révoltés par les systèmes de « privilèges » .



Tolérance contractuelle, échange de « bons procédés », toutes

les suppositions sont possibles, et certains ont même récemment renommé une rue concernée: «Rue sans loi»



La Police Municipale, affirme ne pas faire de différence et verbaliser tous les contrevenants, sauf que . . . films en 'caméra cachée' et constats d'huissier, prouvent le contraire et contredisent sans ambiguïté ses affirmations !

Le (Gotha local), va très vite devoir respecter la loi, sous peine de voir les associations, saisir le tribunal administratif, et MédiaChartres publier sans relâche, des articles sûr les contrevenants.

Serge Maloude

Les « inter-minables » chantiers ...

Il existe dans Chartres des chantiers figés depuis . . . des années.

Les permis de construire ou de travaux de rénovations ont

pourtant une «date de péremption» **3 ans**.

Quelques exemples: rue de la Volaille, Place



Marceau, Tertre St-Aignan,
rue du Cheval Blanc, rue du Chêne Doré
(photos).



Pour certains, la conséquence directe à été la fermeture définitive des passages et rues depuis des années.

Une situation qui perdure et devenue intolérable pour: les résidents, riverains et personnes de passage.

MédiaChartres, a interrogé un responsable de l'urbanisme, et comme beaucoup, il n'a pas le début d'une explication à fournir ?



La municipalité n'étant pas trop encline à communiquer sur le sujet, sauf à fournir des bribes d'informations dans la (sa) presse.

D'après nos sources, ses dossier serait à l'étude dans le cadre de l'**Opah-RU**, de l'**ORI**, via l'opération **Cœur de ville**, sans autres détails.

Rappelons, que Chartres est la seule ville de France à avoir bénéficié des fonds du gouvernement pour cette opération sans jamais en avoir fait la demande (?)

Projets d'acquisitions par les nombreuses filiales immobilières de la Mairie, **SEM, SPL** etc..

Des O.P.A (s) sur certains biens ciblés, « spoliation légalisé » grâce à **la loi ORI**, sous couvert d'une sécurité et d'une prévention exacerbé sur d'autres, nous continuons notre enquête pour connaître les véritables desseins de la ville et la répartition détaillée des fonds (et bénéfices) de l'opération '**Cœur de ville**' !

https://www.epf01.fr/wp-content/uploads/2019/12/Fiche-2019_ORI_EPF01.pdf

D'après nos informations, à bout de patience plusieurs Associations et riverains, prépareraient des dépôts de plaintes.

A suivre.

Sandra Michelle

Avantage « en nature » !

Nous connaissons tous ce mode opératoire, qui consiste pour diverses raisons (souvent fiscales) servant à moins payer officiellement, les employés (es).

Ces personnes se font offrir de petits ou gros, avantages en nature.

Exemples: Logement et voiture de fonction, prise en charge

complète des frais de bouche,



habillement, portable et forfait, montre bijoux et divers.

Mais, toujours dans les limites de la décence (du moins, nous l'espérons).

Dans la majorité des cas, rien n'est déclaré, ni par l'employeur ni par le (ou les) employé (s) !



Nous en avons déjà identifié plusieurs, et particulièrement dans les clubs sportifs chaperonnés par une Ville ou l'Agglo.

Il faudrait d'ailleurs, être non-voyant pour ne pas remarquer ces gens qui « paradent » régulièrement dans le centre et les alentours, avec la ferme volonté de bien se faire remarquer avec un total sentiment d'impunité (non respect du code de la

route, des lieux et temps de stationnement, etc. ...).

Du sponsoring (?) peut-être, mais la promotion des clubs et des marques, ne



justifie pas les « **impasses fiscales** » , comme: les justificatifs, les déclarations et les inscriptions sur les fiches de payes.

POUR MIEUX COMPRENDRE LA LOI:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1226>



MédiaChartres, tient à rappeler aux institutionnels qui utilisent (encore) ce système, qu'ils devraient **très vite attirer toutes les attentions** (les meilleures comme les pires).

Patrick Maresko

Le « Népotisme », une pratique courante !

Le Président, M. Emmanuel Macron avait révélé, dans une interview publiée par nos confrères du « Parisien » en 2017 et dans le cadre des promesses de campagne, vouloir légiférer sur le « Népotisme » qui gangrène la vie politique Française.

Ce « fléau » est malheureusement présent, dans la plupart des institutions.

– Voir le lien ci-dessous:

[Le népotisme toujours en vogue dans les collectivités locales](#)

MédiaChartres, rappelle que le « Népotisme » est le fait pour un Elu, de favoriser l'embauche d'un proche (...)



Et l'Eure et Loir n'échappe pas à cette pratique, **MédiaChartres** à relevé dans son enquête,

les « embauches » par: proximité, lien direct ou indirect, retour de services et bien plus encore ...

Des informations, qui intéressent beaucoup une association spécialisée dans la moralisation

de la vie politique et les signalements judiciaires.

Martine Leroy

Un Conseil Départemental, qui a le « Compa » dans l'œil !

Que « suggère » la décision du **Conseil Départemental**, de transférer ledédié à l'évolution de la machine agricole à travers le temps de: Chartres vers (?)

Musé unique en France, une collection exceptionnelle qui génère annuellement (hors covid) pas moins de 40 000

visiteurs.



Existe t'il un lien avec le futur « **Chartresland** » sortant de

terre, juste en face ?

Si le **CD (Conseil Départemental)**, n'a aucune autorité de tutelle, et de fait, aucune justification à produire, il reste sous l'attention de **MédiaChartres** ... et dois justifier de ses dépenses auprès des autorités de tutelle compétentes (cours des Comptes/PNF (parquet national financier) etc.

Une enquête, qui ne fait que commencer, d'autant que le **CD a investi pas moins de ... 2 millions d'euros d'argent public il y a deux ans, dans la restauration/l'embellissement et mise aux normes du site ?**

De l'argent, que nous savons aujourd'hui avoir été dilapidé inutilement, mais que les Chartrains, devront quand même rembourser !

Exemple de la gestion inutile et désespérante, des « Harry Potter» financiers de Chartres/Chartres Métropole et du CD.

Patrick Maresko

Rappel des principes de base.



MédiaChartres.

Toujours soucieux d'aider ses contemporains, et plus particulièrement : les « amnésiques volontaires », nous publions ce raccourci qui donne accès à la **HATVP** (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique).

<https://www.hatvp.fr/>

Où vous pourrez trouver, tous les Noms de vos Élu-es ... (**soyez curieux**).

Consultation gratuite et salutaire, principalement à destination des intéressé(e)s, à qui nous souhaitons un « **prompt rétablissement** », et surtout . . .

un rapide retour de la mémoire, pour une mise à jour des obligations **HATVP** (mais, également des autres).



Yves Dubois

PAS DE PETITS PROFITS !

La Municipalité de Chartres, à donc décidé de rendre payant, les rares rues ou emplacements qui ne l'étaient pas encore !

Rue du Petit Bouillon et parking de la Porte Guillaume (pour commencer).

Pourtant, pour un bon nombre de Personnes, ces derniers « survivants » avaient un côté pratique et surtout, très utile.

Mais, les « bonnes choses » ont toujours une fin, même si elles ne dépendent que de la décision d'une seule personne.

Car, [MédiaChartres](#) a certainement « raté » la délibération et l'approbation du sujet, en Conseil Municipal, ainsi que

l'affichage (obligatoire) des arrêtés en Mairie et sur place ...



Alors, à quand un péage à l'entrée de la Ville (?)

Serge Maloude



INFO PRATIQUE.

Info pratique (voir très pratique), à l'attention des lecteurs

(trices) de [MédiaChartres](#)



Pour connaître vos droits, en matière commercial et faire vos achats l'esprit libre !

Voici les bons conseils de notre confrère, **MoneyVox**:

https://www.moneyvox.fr/actu/84427/leclerc-darty-boulangier-ce-qui-va-changer-sur-votre-ticket-de-caisse?utm_source=cbanque&utm_medium=email&utm_campaign=lettre-essentiel-252

La rédaction

Constat de l'état de certaines rues.

Comme vous l'avez certainement remarqué (ou pas ?), le Parvis de la Cathédrale à été refait, après être resté des années, dans un état déplorable à la vue des visiteurs.

Aujourd'hui, **MédiaChartres** se félicite de cette bonne initiative, même si le goudron couvre l'ensemble, alors que tout le tour de la nouvelle Mairie, à le droit « **LUI** » à de beaux pavés (question de prestige et de valeur ?).

Mais . . . il reste malheureusement, des rues qui ne doivent pas avoir la même importance ?

C'est le cas de la **rue de la Porte Cendreuse**, un des axes



Touristique les plus fréquenté.



60 mètres en état de délabrement total, mais nous supposons, que la **Municipalité** à d'autres priorités que « l'image de marque » de la Ville, et des propos rapportés dans les valises et diffusés par les touristes, dans le Monde.

Pourtant, des sommes très conséquentes, sont investis chaque années, dans des campagnes publicitaire, visant à faire rayonner cette dernière et à donner l'envie d'y séjourner !

« **C** » un curieux paradoxe, non ?

C.J

Passer du bleu au blanc !

MédiaChartres, n'a rien contre le blanc, contrairement à certains institutionnels.

Le complexe cinématographique Chartrain « **Les Enfants du Paradis** » à été obligé, de changer l'enseigne **bleu**, contre une blanche,

simplement parce qu'une personne de la **Mairie**, en à décidé ainsi ?



Après quelques palabres avec les Propriétaires, ces dernières ont refusés de financer une dépense inutile.



Qu'importe, puisque persistant dans un « **daltonisme chronique** », cette personne à fait modifier (**au frais des contribuables**) le remplacement, correspondant plus à ses goûts !

La facture « en archive [MédiaChartres](#) » dépasse les 3000 Euros (quand même !).

Des dépenses certainement inscrites, dans la colonne du budget de la Ville, en « **pertes et profits** » ?

Rédaction

*photos [MédiaChartres](#)

